

Image not found or type unknown



Garantie vices cachés - Vendeur inconnu

Par **Martyrom**, le **14/08/2019** à **20:35**

Bonjour, j'ai acheté un téléphone portable d'occasion par le biais d'un site internet.

Le vendeur m'a indiqué qu'il y avait un problème de reconnaissance faciale. J'ai accepté la vente et me suis rendu chez le fabricant du téléphone.

Celui ci m'a indiqué que les problèmes de reconnaissance faciale sont dues au changement de l'écran fait hors du sav du fabricant et que l'appareil aurait pris l'eau il y a longtemps.

J'ai pris contact avec le vendeur par mail mais celui ci fait le mort.

Je ne dispose pas de son identité seulement son numéro de telephone et son adresse mail

Que puis je faire ???

Merci de prendre en consideration ma requête

Par **Visiteur**, le **14/08/2019** à **21:22**

Bonjour

Malheureusement, vous n'avez pratiquement aucun recours si le bien a été payé directement au vendeur via un site d'intermédiation de petites annonces.

Par **Martyrom**, le **15/08/2019** à **08:32**

Bonjour, et merci pour cette rapide réponse.

Je me suis mal exprimé dans la mesure ou le téléphone a été payé en espèce directement au vendeur.

Je pensais à déposer une plainte auprès de M. le procureur de la République.

Après "pratiquement" ne veut pas dire aucun... ^^

Cdmt

Par **janus2fr**, le **15/08/2019** à **11:45**

Bonjour,

Vous avez été averti avant la vente qu'il y avait un problème avec cet appareil. Vous avez choisi de l'acheter tout de même. Il n'y a là aucun vice caché. Et surtout aucune infraction pénale pouvant justifier une plainte.